

Résumé des prestations du programme TIMS

Dans le cadre de l'engagement gouvernemental pour la réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2050¹, la loi POPE de 2005 a acté la mise en place d'un système de participation obligatoire des fournisseurs d'énergie fossile à un processus de transition énergétique. Cette loi contraint ces derniers à obtenir des certificats dits 'économie d'énergie' (CEE ou C2E) en échange du financement de programmes d'actions de développement durable ou d'efficacité énergétique. Le programme TIMS est financé par les CEE.

Porté par le CLER², ce programme a été conçu pour apporter des solutions d'écomobilité aux personnes isolées ou en situation de fragilité. L'association Mob d'emploi 36, dont le rôle consiste justement à apporter des solutions d'écomobilité au niveau départemental, a obtenu un financement de ce programme pour lui permettre de déployer trois types d'actions :

L'association Mob' d'emploi 36, pour sa part, a pour mission d'apporter des solutions de mobilité aux populations en situation de précarité ou d'isolement de manière à faciliter leur insertion socio-professionnelle.

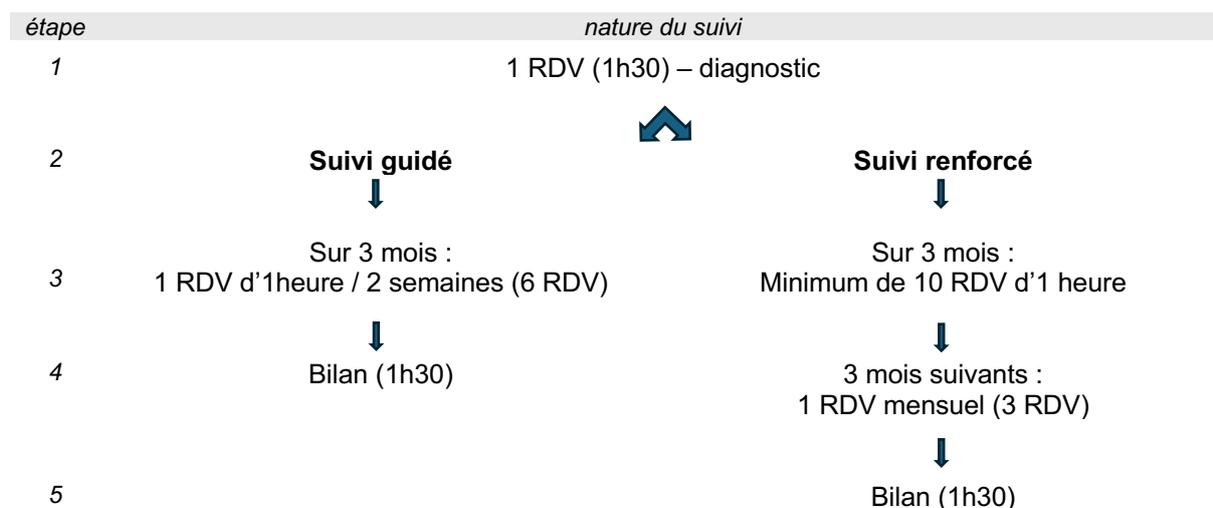
Les prestations détaillées ci-après s'adressent donc à une **population en recherche active d'insertion** (jeunes professionnels, en recherche d'emploi ou en formation, bénéficiaires des minimas sociaux, personnes en situation de handicap, femmes isolées, primo-arrivants).

1)- Le conseil en écomobilité inclusive (CEMI)

Dispensée par un conseiller en insertion professionnelle formé au conseil en écomobilité inclusive, cette prestation prendra la forme d'un diagnostic individuel de mobilité dans le but d'effectuer un bilan en termes de besoins et de freins à la mobilité. Ensuite, en fonction des freins et besoin détectés, le conseiller développera deux types d'actions de remédiation :

a)- *Suivi individuel – durée : de 9 heures à 16 heures*

Il se déclinera comme suit, en fonction des profils :



¹ https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/19092_strategie-carbone-FR_oct-20.pdf

² <https://cler.org/association/nos-actions/tims/>

b)- Ateliers collectifs – 4 demi-journées de 3 heures ; 12H au total

En parallèle à ce suivi individuel, selon les freins détectés, quatre ateliers pourront dans un second temps être mis en place :

Un atelier générique autour de la notion de mobilité et de l'intermodalité ①			Un atelier axé sur la réglementation des deux-roues ③
Un atelier sur le thème de l'achat du premier véhicule ②			Un atelier sur les transports en commun à Châteauroux et dans l'Indre avec sorties pédagogiques ④
Tous aspects pratiques abordés en termes de financement			

➡ L'objectif étant d'apporter les moyens aux bénéficiaires d'être autonomes en termes de mobilité.

2)- Sensibilisation à l'écoconduite - 10 heures au total par session de 2 ou 3 heures

Un enseignant de la conduite diplômé dispensera une formation de sensibilisation à la pratique de l'écoconduite conçue sous la forme d'une réflexion approfondie sur l'usage d'un véhicule de façon économe et durable.

Cette prestation de sensibilisation, imaginée au travers d'ateliers pédagogiques à la fois théoriques et pratiques, permet à l'apprenant de saisir pleinement le concept de conduite souple et durable et de mettre rapidement en application ces conseils sans difficulté.



Ainsi, des conseils de conduite et des connaissances spécifiques sur l'entretien des véhicules thermiques et électriques seront dispensés collectivement (jusqu'à 6 personnes) à destination d'un public titulaire ou non du permis de conduire, avec pour objectif de :

- ➡ maximiser la durabilité de son véhicule ;
- ➡ réduire sa consommation de carburant ;
- ➡ limiter les risques d'accident.

Des séances sur simulateurs sont prévus pour sensibiliser à l'accidentologie ceux qui possèdent déjà le permis de conduire et mettre en confiance ceux qui ne l'ont pas tout en créant une appétence pour la conduite.

3)- Procédure de prescription CEMI et écoconduite

! Une fiche spécifique devra être remplie par l'organisme prescripteur relativement aux prestations de CEMI et d'écoconduite, de sorte que nous puissions effectuer une remontée statistique auprès du porteur de projet (c'est obligatoire ; tout est anonyme).

4)- Mobilité inversée : atelier itinérant

Mob d'emploi 36 se trouve être déjà un garage solidaire pour tous types de deux-roues.

Néanmoins, il est nécessaire de se rendre sur place (à Châteauroux, donc) pour faire réparer son vélo ou scooter, même si dans le cadre de son service de location, certaines réparations très simples peuvent d'ores et déjà être effectuées par un technicien sur les lieux de résidence du bénéficiaire. Une réelle solution de mobilité inversée faisait donc défaut.



Pour aller plus loin dans cette démarche 'd'aller vers', l'association, grâce au financement TIMS prévu courant juillet 2024, a planifié l'**acquisition d'une camionnette-atelier spécialement équipée** pour être en mesure de faire des réparations complexes deux-roues dans tout le département de l'Indre.

Un technicien, qui sera formé par l'association à effectuer ce type de réparations, sera également chargé de conduire le véhicule.

Afin d'assurer le déploiement de l'atelier itinérant, un diagnostic de territoire, déjà finalisé, fixe les lieux qui s'y prêtent le mieux en fonctions de paramètres pertinents (densité de population, infrastructures de transports publics, localités alentour dans un rayon donné, types de services publics assurés, services de réparation au niveau local, etc.).

➔ L'objectif de ce type de prestation est d'apporter une offre de réparations de deux-roues au plus près des habitants des zones rurales dites 'blanches', à tarif solidaire, tout en communiquant sur notre offre de location / vente quand c'est possible.

Chacun pourra utiliser ce service de réparation, qui ne se limitera pas aux personnes à faible revenu ou en insertion.

Contacts utiles :

Jean-Benoît HUMEZ Référént associatif TIMS remi@gepim.org 07 61 96 44 45	Cédric COMBEAU Conseiller en écomobilité inclusive cemi@gepim.org 06 24 15 43 96	Jérôme CHARPENTIER Enseignant de la conduite ecomobilite@mobdemploi36.fr 06 68 11 26 31
---	---	---

